



Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION
Champ de formations
Droit
pour le prochain contrat 2019-2023

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D

Rapport publié le 12/12/2018



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Christian Hurson, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

PRÉSENTATION

Le champ *Droit* regroupe les formations proposées d'une part par l'UFR de Droit — l'École de Droit de la Sorbonne (EDS) avec l'implication du Département des langues, d'autre part par trois instituts intégrés (Institut d'étude judiciaire Jean Domat (IEJ), l'Institut des assurances de Paris (IAP) et l'Institut de Droit des affaires international au Caire (IDAI)), et à terme l'Institut numérique juridique de la Sorbonne (INJS), avec le soutien, du Centre audio-visuel d'études juridiques (CAVEJ), de celui de préparation aux concours administratifs (CIPCEA) et du Département formation continue Panthéon Sorbonne (FCPS).

Il comprend vingt-deux formations : une licence *Droit* et vingt-une mentions de master (*Administration et liquidation d'entreprises en difficulté, Droit bancaire et financier, Droit comparé, Droit de l'entreprise, Droit de l'environnement, Droit de la propriété intellectuelle, Droit de la santé, Droit des affaires, Droit du numérique, Droit européen, Droit fiscal, Droit français – droits étrangers* (intitulé hors nomenclature prévue par l'arrêté du 4 février 2014), *Droit international, Droit notarial, Droit pénal et sciences criminelles, Droit privé, Droit public, Droit public des affaires, Droit social, Finances publiques, Justice, procès et procédure*), avec pas moins de 58 parcours distincts en seconde année.

Le champ inclut en licence des programmes spécifiques au sein de trois collèges : le Collège de droit proposant des diplômes universitaires pour compléter la formation (Certificat Humanités Juridiques, etc.), le collège interdisciplinaire pour sept double parcours (Droit-économie, Droit-géographie et aménagement, Droit-gestion, Droit-histoire, Droit-histoire de l'art et archéologie, Droit-philosophie et Droit-science politique) et le collège international avec cinq parcours à mobilité intégrée (parcours allemand, américain, anglais, espagnol et italien). S'y ajoutent en master le parcours *Juriste international* du master *Droit français-droits étrangers* et trois parcours à mobilité pour le master *Droit international (Global Business Law and Governance – mobilité Columbia, Columbia/IEP et Hong Kong)*. Enfin, certains parcours de la licence au master sont délocalisés en Égypte (Institut de droit des affaires international (IDAI) au Caire, en Roumaine (Collège juridique franco-roumain à Bucarest) et en Argentine (Programme La Condamine à l'Université du Salvador à Buenos Aires) tout comme le parcours *Droit patrimonial vietnamo-français* du master *Droit privé* au Vietnam).

Le champ est principalement adossé à trois instituts : l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS — équipe d'accueil (EA) 4150), l'Institut des sciences juridiques et philosophiques de la Sorbonne (ISJPS — unité mixte de recherche (UMR) 8103) et l'Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne (IRDIES — EA 4536). Il est également rattaché à l'École doctorale de Droit de la Sorbonne — EDDS (ED 565) —, pour la poursuite d'étude des titulaires de master en doctorat.

Les formations sont dispensées aux centres René Cassin, Panthéon et Lourcine en licence auxquels s'ajoutent notamment les centres Broca, Malher et Du Four en master et les universités partenaires pour les formations délocalisées.

AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

S'agissant de la pertinence et la cohérence propres de l'ensemble, les objectifs du champ *Droit* coïncident avec ceux présentés dans le dossier d'évaluation bilan intégrant la restructuration de l'offre de formation opérée en 2015/2016. L'offre de formation du champ *Droit* est très diversifiée, tant en licence (licences intégrées, délocalisées et doubles licences à côté de la licence *Droit* classique) qu'en master (20 mentions sur les 31 de l'annexe de l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master et une mention hors nomenclature — master *Droit français-droits étrangers* —, avec toutefois un « s » à supprimer au terme « liquidation » dans la fiche de présentation pour mettre la mention *Administration et liquidation des entreprises en difficulté* en conformité avec ledit arrêté). Elle comprend des parcours classiques mais aussi plus innovants.

L'offre est cohérente avec une bonne articulation et une bonne progressivité entre la licence et le master. Plus spécifiquement, la lisibilité de l'offre en master est sensiblement améliorée dans le projet. Certaines mentions ont opportunément été supprimées (master *Droit*, master *Droit constitutionnel* et master *Droit des collectivités territoriales* et le master *Administration publique* plus récemment) pour être intégrées dans d'autres mentions existantes ou créées. D'autres ont été créés (master *Droit de la propriété industrielle*, master *Droit notarial*, master *Droit de la santé*, master *Finances publiques*) ou restructurée (master *Administration publique*). Des parcours supplémentaires ont utilement été ajoutés à des mentions existantes (parcours *Concurrence, distribution consommation et Contrats et conflits* pour le master *Droit des affaires*) ou créées (parcours *Risques médicaux et responsabilité* pour le master *Droit de la santé*). D'autres ont été supprimés (parcours *Anthropologie juridique* du master *Droit comparé*, parcours *Droit et économie* et *Droit et gestion* pour le Master *Droit des affaires*) ou restructurés (ancien parcours *Administration et gestion publique* du master

Administration publique devenu *Droit et gestion des collectivités publiques* intégré au master *Droit public*) pour compléter l'offre de formation. Pour autant, si la nouvelle architecture proposée est plus lisible, le rattachement des parcours *Droit et gestion des collectivités territoriales* et *Droit et gestion des collectivités publiques* au master *Finances publiques* reste discutable, même s'il est conçu sous l'angle « Finances publiques-Finances locales ». De même, certains parcours restent communs à plusieurs mentions non seulement dans le dossier projet (mention de master, dite « partenariale », *Droit fiscal* comprenant deux parcours communs au master *Droit des affaires* (*Droit des affaires et fiscalité* et *Opérations et fiscalité internationale des sociétés*) et l'unique parcours du master *Droit de l'entreprise* (*Droit et fiscalité de l'entreprise*) mais aussi, et de manière plus systématique encore, dans les fiches de présentation des formations (masters *Droit des affaires*, *Droit de l'entreprise*, *Droit de la propriété intellectuelle*, *Droit du numérique*, *Droit privé et Justice, procès et procédure*). Cette nouvelle présentation, retenue pour les fiches de présentation des formations, complexifie de nouveau à l'excès la lisibilité de l'offre alors que le double rattachement tend certainement à mettre en exergue que le parcours est ouvert aux étudiants titulaires d'une première année de master d'une (ou plusieurs) autre(s) mention(s) clairement identifiée(s).

La pertinence et la cohérence au regard des autres formations présentées par l'établissement est satisfaisante. Le champ *Droit* est complémentaire aux autres champs. Du fait d'une ouverture à la pluridisciplinarité clairement affichée, les parcours de licence proposés par le Collège interdisciplinaire permettent la délivrance d'un double diplôme et certains parcours de master sont en étroite relation avec d'autres UFR (parcours *Développement durable, management environnemental et géomatique* (DDMEG) du master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* commun aux mentions *Risque et développement* des domaines *Droit, économie et gestion* (DEG) et *Sciences humaines et sociales* (SHS).

La pertinence et la cohérence au regard de l'environnement recherche et de l'environnement socioéconomique ou culturel sont tout à fait conformes aux attentes. Grâce aux trois instituts de rattachement susmentionnés, le champ profite d'un riche environnement recherche. La recherche constitue d'ailleurs un instrument pédagogique utilisé notamment en master avec la création d'un cours obligatoire « Méthodologie de la recherche et documentation juridique » dispensé en première année. De même, l'environnement socio-économique et culturel favorable est bien exploité par le champ qui bénéficie de liens importants avec le monde professionnel (intervenants professionnels, stages ...). S'agissant du positionnement des formations, l'adossement au milieu professionnel est naturellement plus marqué pour les formations en master avec des parcours en seconde année ouverts à l'alternance dans quasiment toutes les mentions et/ou en formation continue (onze parcours à savoir cinq pour le master *Droit public*, un dans le master *Justice, procès et procédures*, deux dans les masters *Droit social* et *Droit de la propriété intellectuelle* et le master *Administration et liquidation des entreprises en difficulté*). Enfin, plusieurs mentions entretiennent naturellement des liens forts avec certaines instances professionnelles (le master *Droit notarial* avec la Chambre des notaires de Paris, le Centre régional de formation de la profession notariale et le Centre national d'enseignement professionnel notarial (CNEPN) et le master *Administration et liquidation des entreprises en difficulté* avec le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires Judiciaires (CNAJMJ)).

Le dossier projet du champ s'inscrit dans la politique et la stratégie de l'établissement en matière de formation. Certains des objectifs se retrouvent déjà pleinement dans l'offre comme le développement des innovations pédagogiques et la réussite en licence, le développement des partenariats professionnels et de l'interdisciplinarité. La pluridisciplinarité, qui est au cœur de l'identité de l'établissement, est clairement intégrée au niveau des formations proposées tant en licence — avec les doubles diplômes proposés par le Collège interdisciplinaire — qu'en master avec notamment les parcours *Droit du tourisme* du master *Droit public* et *Développement durable, management environnemental et géomatique* du master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme*. D'autres formations s'inscrivent nettement dans l'objectif d'intensification de la dimension internationale en licence avec les parcours intégrés proposés par le Collège international et en master avec les parcours intégrés et délocalisés dans des universités étrangères en Égypte (Institut de Droit des affaires international (IDAI) au Caire, en Roumaine (Collège juridique franco-roumain à Bucarest) et en Argentine (Programme La Condamine à l'Université du Salvador à Buenos Aires) ou au Viêt Nam (parcours *Droit patrimonial vietnamo-français* du master *Droit privé*). À l'avenir, de nouveaux programmes sont envisagés en Tunisie, en Côte d'Ivoire et au Cameroun. En l'état, la nouvelle offre est apte à servir les ambitions de l'établissement.

AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

S'agissant de la capacité de coordination des formations et/ou de mutualisation(s) des enseignements et des équipes pédagogiques, le schéma de l'offre de formation témoigne d'une architecture globale reposant sur des filières clairement identifiées tant en licence qu'en master, avec une spécialisation plus marquée en

master. Une politique de mutualisation assez forte existe au niveau master, tout particulièrement en première année. En seconde année, certains enseignements sont judicieusement mutualisés avec d'autres UFR de l'établissement, voire avec d'autres établissements. De même, la dimension internationale conduit au développement de relations avec le département des langues, lequel vient notamment en soutien des enseignements linguistiques et du Diplôme universitaire de langues appliquées (DULA) de Common Law,

Le champ *Droit* est piloté au sein de l'École de droit de la Sorbonne par un conseil de direction comprenant notamment un conseil de perfectionnement pour toutes les formations qui sont adossées à celle-ci, qui est une émanation du conseil d'UFR au regard des précisions apportées lors de la visite. Au cours du prochain contrat, la participation active des étudiants au pilotage est prévue par la généralisation tant des conseils de perfectionnement distincts pour chaque formation, tant en licence qu'en master, que de l'évaluation des enseignements avec le concours de l'observatoire des résultats, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante.

L'établissement s'inscrit clairement dans une démarche de qualité de l'offre de formation proposée. Pour autant, il n'est mentionné aucun dispositif au niveau du champ permettant de l'évaluer, ni de moyens administratifs et techniques propres.

Le projet de formation pointe avec une certaine pertinence les forces et les faiblesses des formations pour aboutir à la nouvelle offre proposée pour le prochain contrat. Parmi les points forts sont cités à juste titre l'excellence de la formation, la dimension pluridisciplinaire, la professionnalisation de l'offre et son ancrage dans le milieu socio-économique. Les faiblesses soulignées par le dossier tiennent principalement à la lisibilité de l'architecture de l'offre de formation, notamment en master. Pour autant, aucun dispositif n'est mentionné pour vérifier l'attractivité et la réussite, alors que les indicateurs en termes d'effectifs et de réussite pourraient judicieusement être présentés à l'appui du dossier comme indicateurs « d'activité » et de « pilotage » pour vérifier l'attractivité et la fidélisation.

Le champ *Droit* s'inscrit incontestablement dans la politique d'ouverture à l'international de l'établissement avec notamment cinq parcours intégrés en licence porté par le Collège international de l'École du droit de la Sorbonne et en master le parcours *Juriste international* du master *Droit français-droits étrangers* et trois parcours à mobilité pour le master *Droit international (Global Business Law and Governance — mobilité Columbia, Columbia/IEP et Hong Kong)*. En outre, certains parcours de la licence au master sont délocalisés en Égypte, en Roumaine, en Argentine et au Viêt Nam. Enfin, plus généralement, outre les onze langues vivantes et les trois langues anciennes proposées au cours du cursus, une nouvelle unité d'enseignement « Ouverture internationale et comparée », avec des enseignements dispensés, en anglais est proposée dans une dizaine de master en première année et plus spécifiquement cent soixante-cinq heures de cours sont dispensées en anglais dans les masters *Droit européen* et *Droit international*, et le parcours *Droit anglais et nord-américain des affaires* du master *Droit international* est intégralement enseigné en anglais.

Les ressources numériques sont associées aux enseignements classiques et s'inscrivent dans une dynamique d'accompagnement personnalisé des étudiants, laquelle devrait d'ailleurs se développer. La licence bénéficie d'un excellent dispositif d'aide à la réussite avec la création d'un module méthodologique mixte en présentiel (enseignement « Culture et pratique juridiques » dispensé la première semaine de l'année universitaire) avec un suivi numérique individualisé reposant sur une pédagogie participative et incitative pour accompagner les étudiants de première année au travail universitaire, tout en associant le tutorat avec un espace pédagogique interactif « Tutorat » (tutorat, mentorat assuré par des étudiants de master, ateliers d'accompagnements à la recherche d'emploi avec rédaction des *curriculum vitae* et lettres de motivation et préparation des entretiens professionnels). Enfin, à titre expérimental, des modules « *Serious games* » vont être développés (simulations de procès).

Depuis la précédente évaluation, et après la restructuration réalisée en 2015/2016, les recommandations formulées par le Hcéres dans le bilan ont également donné lieu à modifications. Ainsi, la nouvelle offre de formation proposée en master en améliore nettement la lisibilité, tout en la rationalisant, et tend à intégrer et à renforcer l'ouverture à l'internationale par la création d'une nouvelle unité d'enseignement « Ouverture internationale et comparée », avec des enseignements dispensés, en anglais proposée dans une dizaine de master en première année.

LES FORMATIONS

Intitulé de la mention	L/LP/M	Établissement(s)	Remarque(s)
Droit	L	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	
Administration et liquidation d'entreprises en difficulté	M	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	
Droit bancaire et financier	M	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	
Droit comparé	M	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	
Droit de l'entreprise	M	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	
Droit de l'environnement et de l'urbanisme	M	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	
Droit de la propriété industrielle	M	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	
Droit de la santé	M	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	
Droit des affaires	M	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	
Droit du numérique	M	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	
Droit européen	M	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	
Droit fiscal	M	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	
Droit français – droits étrangers	M	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Mention justifiée, mais hors nomenclature de l'arrêté du 4 février 2014.
Droit international	M	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	
Droit notarial	M	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	
Droit pénal et sciences criminelles	M	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	
Droit privé	M	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	
Droit public	M	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	

Droit public des affaires	M	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	
Droit social	M	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	
Finances publiques	M	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	
Justice, procès et procédures	M	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

CABINET DE LA PRESIDENCE

Le Président

Réf. : CAB4-2018-11

à

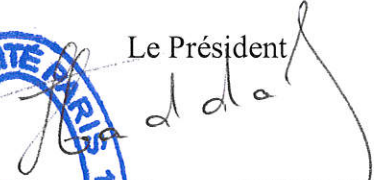
Monsieur le Directeur du
Département
d'Evaluation des Formations
HCERES


Paris, le 9 novembre 2018

Objet : Réponse de l'équipe du champ Droit, Ecole de Droit de la Sorbonne.

Mesdames et Messieurs,

Nous n'avons pas de remarques particulières à formuler concernant la version définitive du rapport de l'HCERES.

Le Président

Georges HADDAD



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

